



CODEP 70 - Examen INITIATEUR CLUB

Épreuve de Réglementation

Vesoul le 06 juillet 2025

Informations sur le candidat

- | | |
|-------------------|-------------------------|
| • Nom : | • Total sur 40 points : |
| • Prénom : | • Note sur 20 |
| • N° de licence : | |

Éléments de cadrage :

L'utilisation de document et de tous moyens de communication est interdite. L'épreuve dure 45'. Il est conseillé de lire l'ensemble des questions avant de débiter la rédaction des réponses qui doivent être lisibles.

1. Organisation de la plongée - Code du sport

Question 1 (1 point) : L'article **A.322-73** du code du sport, définit ce qu'est une palanquée. Donnez les caractéristiques principales de cette dernière

Question 2 (2 points) Le code du sport définit dans l'article **A. 322-74** que, lorsqu'en milieu naturel, la palanquée en immersion est dirigée par une personne pour l'encadrer, celle-ci est titulaire d'une qualification mentionnée à l'**annexe III-15b**. En vous appuyant sur le code du sport et l'annexe à laquelle il se rapporte répondez par VRAI ou FAUX aux affirmations suivantes :

Lors d'une plongée en milieu naturel, le DP vous demande d'encadrer 2 PN1 pour une exploration dans l'espace 0 – 6 m car la réglementation vous autorise à le faire.	Vrai	Faux
Lorsque vous plongez dans l'espace 0 – 6 m, en milieu naturel, vous n'êtes pas obligé d'avoir un système gonflable au moyen de gaz comprimé vous permettant de regagner la surface et de vous y maintenir.	Vrai	Faux
En qualité de E1, alors que vous encadrez un plongeur en cours de formation permettant d'accéder aux aptitudes PE20 (Niveau 1) vous pouvez l'emmener dans l'espace 0 - 20 mètres ?	Vrai	Faux
En milieu naturel, lorsque vous encadrez, comme vous n'êtes pas autorisé à descendre au-delà de 6 m, vous n'avez pas besoin de 2 sorties indépendantes et deux détendeurs complets.	Vrai	Faux
Les PN1 ne dépassant pas l'espace 0 – 6m, ils n'ont pas besoin d'avoir un deuxième détendeur.	Vrai	Faux
Mon club organise des baptêmes en milieu naturel, dans un étang ne dépassant pas 6 m, je peux donc être directeur de plongée.	Vrai	Faux
En milieu artificiel de moins de 6 m je dois disposer obligatoirement d'une VHF pour appeler les secours.	Vrai	Faux
En milieu naturel pour encadrer une palanquée je dois obligatoirement détenir 2 sources d'air indépendante reliée à ma bouteille de plongée	Vrai	Faux

Question 3 (1 point) : L'article **A322-72** du code du sport définit que sur le site de l'activité subaquatique, la pratique est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée. Citez les obligations et responsabilités du directeur de plongée **en milieu artificiel** :

Question 4 (2 points) : L'ANNEXE III-15a et A. 322-98. Définissent les qualifications minimales qui permettent de tenir le rôle de directeur de plongée dans le cadre de l'exploration et de l'enseignement à l'air, en milieu artificiel ou naturel. En vous appuyant sur les connaissances que vous avez sur le code du sport, remplissez le tableau ci-dessous

Fonction	Brevet	CMAS	Diplôme d'état
Directeur de plongée en piscine ou fosse n'excédant pas 6 m			BPJEPS plongée Stagiaire BPJEPS plongée
Directeur de plongée en exploration en milieu naturel			
Directeur de plongée en formation en milieu naturel			BEES 1 plongée DEJEPS plongée DESJEPS plongée

Question 5 (4 points) : Le paragraphe 4 définit le matériel d'assistance et de secours nécessaire sur le site de plongée. Citez l'ensemble du matériel de secours nécessaire :

2. Contenu du MFT

Question 6 (1 point) : Vous encadrez Hugo 14 ans pour une séance piscine il a son niveau 1 depuis 2 ans. Répondez par vrais ou faux aux affirmations suivantes :

Hugo peut accéder à la formation PE 40	Vrai	Faux
Hugo peut accéder à la formation PA20	Vrai	Faux
Hugo peut accéder à la formation NITROX élémentaire	Vrai	Faux
Hugo peut évoluer en autonomie dans l'espace 0 - 6 m en milieu artificiel	Vrai	Faux

Question 7 (2 points) détaillez les prérogatives de l'initiateur E1

Question 8 (5 points) Quelles sont les formations accessibles aux jeunes plongeurs au sein de la FFESSM complétez le tableau ci-dessous relatif aux « conditions de pratique en milieu naturel en enseignement ou en exploration

Espace d'évolution	Age des plongeurs	Niveau de pratique	Compétence minimum encadrant	Effectif max. de la palanquée hors encadrants
	< 8 ans	1re étoile de mer	E1 ou guide de rando. sub. en exploration*	
0 – 2 mètres			E1	
	10 - 14 ans			
0 – 6 mètres	8 – 14 ans	Formation de plongeur de bronze		
				2+1 P1 minimum ou 1+2 P1
0 – 12 mètres				

3. LA FFESSM – Statuts et règlements

Question 9 (1 point) : Vous êtes chargé du cours de réglementation de vos niveaux N1. Vous abordez la licence fédérale. Indiquez la durée de validité

Question 10 (1 point) qui peut délivrer un CACI et quel est sa date de validité ?

Question 11 (2 points) Au sein de la FFESSM qu'appelle-t-on les organes déconcentrés ? Comment sont-ils organisés ? Quels sont leurs rôles ?

Question 12 (1 points) : Pour quelle durée est élu un président de club ?

Question 13 (1 points) : au sein de la FFESSM, de quelle commission nationale dépend la plongée bouteille.

Question 14 (2 points) : Citez 1 commission nationale sportive (autre que celle de la plongée en bouteille), 1 commission nationale culturelle et 1 commission nationale scientifique de la FFESSM.

Questions 15 (1 point) par qui et comment est élu le président de la FFESSM ?

4. La responsabilité

Question 16 (2 points) : sur le bord du bassin, l'un de vos plongeurs en formation se déséquipe avec vous. Votre bouteille écrase le masque de votre deuxième élève qui était équipé de verres correctifs. Expliquez quelle est la responsabilité engagée et pourquoi ? comment va être réparé le préjudice subi par l'élève.

Question 17 (3 points) : Lors d'une plongée en enseignement en milieu naturel que vous encadrez descendez sur 7 mètres pour faire un vidage de masque à votre PN1. Un incident se produit, ce qui provoque sa remontée rapide à la surface. En sortant, ce dernier se plaint de malaises et il est évacué par les pompiers vers l'hôpital pour un examen. Quelle est la responsabilité qui est engagée ? pour quelle raison ? quel est le risque ?

5. Le CACI

Question 18 (1 points) : Quel est la durée de validé du CACI en plongée bouteille ?

6. Les EPI

Question 19 (1 point) : Définissez l'acronyme EPI et quel est son rôle ?

Question 20 (1 point) Donnez un exemple d'EPI-SL soumis aux dispositions du code sport ?

7. Les valeurs de la république par le sport

Question 21 (2 points) : Citez les valeurs de la FFESSM

Question 22 (3 points) Citez les 7 ECOGESTES du plongeur citoyen